

## **Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)**

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration (CA) tenue le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018 à 10h à la salle 2410 du siège social de l'Université du Québec et en vidéoconférence avec l'UQAR.

### Présences :

Serge Tessier, président

Denise L'Archevêque, vice-présidente au secrétariat

Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie

Gaétan Naud, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »

Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives »

---

Le président Serge Tessier accueille les participants à cette réunion du Conseil. Pierre Laplante y assiste par vidéoconférence.

Ordre du jour

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Gaétan Naud, avec l'appui d'Hélène Laplante, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **2. Adoption et suivis du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 27 février 2018**

#### 2.1. Adoption

Proposé par Gaétan Naud avec l'appui de Pierre Laplante, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2018 est adopté à l'unanimité, suite aux modifications apportées en séance.

#### 2.2. Suivis

Au point 5. Assurances responsabilité civile pour les associations ou groupes bénévoles, Hélène Laplante dit que l'ARUQSS s'est inscrite auprès du Registraire des entreprises à titre d'organisme sans but lucratif afin de bénéficier d'une assurance responsabilité civile. Ce statut ne permet cependant pas de se qualifier pour une telle assurance par le biais de la Ville de Québec, ce qui aurait permis de diminuer les coûts.

### 3. Mise à jour du site web de la FRUQ

Les commentaires des membres lors de l'examen attentif des éléments constitutants du site web donnent lieu à ce qui suit :

#### ***Mot de bienvenue :***

*1<sup>er</sup> paragraphe*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes : regroupe 13 associations de retraités des établissements du réseau de l'Université du Québec. Actuellement, ces associations comptent plus de 1400 membres actifs.

*3<sup>e</sup> paragraphe* : première ligne, retirer le chiffre 13.

*4<sup>e</sup> paragraphe* : La FRUQ désire également contribuer au développement de la vie sociale et culturelle de ses associations membres en favorisant l'échange d'informations entre elles.

Dans le rectangle informatif, il faut retirer le nombre de visiteurs et les informations sur le webmestre seront transférées dans l'onglet *organisation*.

#### ***Organisation***

Cet onglet réunira les informations relatives au Conseil d'administration de la FRUQ, les Associations membres, les statuts et règlements de la FRUQ et le lien pour rejoindre le Webmestre.

Les renseignements nominatifs, tels que l'adresse personnelle de la personne qui assume la présidence, ne devraient pas être accessibles.

#### ***Dossiers majeurs***

Cet onglet réunit les informations sur les régimes de retraite et les assurances. Pierre Laplante suggère que le responsable de chacun de ces dossiers identifie les informations à rendre accessibles en considérant notamment leur pertinence.

#### ***Documents officiels***

On y retrouve les Statuts et règlements de la FRUQ et les procès-verbaux des assemblées générales. Il est convenu de rendre également disponibles sous cet onglet les procès-verbaux du Conseil d'administration. Seuls les procès-verbaux des deux dernières années seraient rendus publics.

## ***Divers***

Les politiques en vigueur, soutien et normes pour remboursement des dépenses, les formulaires à remplir dans le cadre de ces politiques pourraient se retrouver sous cet onglet.

## ***Accès réservé***

Cet onglet doit être conservé. Le portrait des associations sera intégré dans cette section. Pierre Laplante ajoute qu'en cas de changement majeur au site, un site expérimental à accès limité soit créé afin d'expérimenter et faire des commentaires avant que les changements soient apportés au site public.

## ***Commentaires généraux***

Les utilisateurs de I Pad ont fait part de leur impossibilité d'accéder aux documents des onglets. La pertinence d'adapter le site à la consultation à l'aide d'une tablette est soulignée. Selon les vérifications minimales faites en séance, il semble que seules les tablettes I Pad rencontrent de telles difficultés.

Serge Tessier fait état d'outils qui permettraient d'obtenir des informations statistiques sur la fréquentation du site de la FRUQ. Des tableaux préparés par le webmestre, Robert Poliquin, seront transmis aux membres à titre d'information. L'intérêt pour de telles informations pourrait faire l'objet de discussion ultérieurement.

## **4. 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université du Québec : événement à souligner**

Hélène Laplante informe que les membres du personnel et les retraités du Siège Social sont invités à souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université du Québec lors d'un cocktail. S'ensuivent des questions et des interrogations sur la signification même du titre de ce point : réflexion sur une ou des activités à organiser par la FRUQ pour souligner cet anniversaire ou encore invitation à participer à une activité organisée par le siège social pour souligner cet anniversaire.

Force est de constater qu'aucun des membres n'a d'information précise sur le sujet.

## **5. Affaires bancaires**

Le président, Serge Tessier, et la vice-présidente à la Trésorerie, Hélène Laplante, se sont rendus à la Banque de Montréal jeudi le 31 mai pour le renouvellement d'un placement de \$ 5 000. Constatant un rendement est inférieur à 1 % sur ce placement et l'impossibilité d'avoir accès à certains services d'effectuer des paiements, par

exemple par virement Interac, la possibilité de changer d'établissement bancaire est évoquée. Des particularités évoquées par des membres font état de conditions différentes. Les informations s'avèrent cependant incomplètes pour prendre une décision éclairée.

Hélène Laplante rappelle que la FRUQ a papeterie et chèques en réserve pour quelques années encore et qu'elle ne compte pas renouveler son mandat de vice-présidente à la trésorerie en novembre prochain. Compte tenu de ces éléments, il est convenu de reporter à plus tard l'évaluation de la pertinence d'un changement d'établissement bancaire.

## **6. Suivi sur les assurances collectives**

Pierre Laplante informe qu'il a présenté, le 17 mai dernier, une conférence sur les assurances devant une cinquantaine de personnes de l'ARUQTR. Cette rencontre s'est révélée un franc succès en raison, notamment du nombre de participants et des questions posées.

M. Laplante ajoute que d'autres présentations sont prévues à l'automne, notamment à l'ARRÉTS.

## **7. Suivi sur le régime de retraite**

Gaétan Naud résume pour les membres les échanges de la dernière réunion de la Table réseau sur le régime de retraite :

L'entente de la table réseau concernant l'indexation conditionnelle, qui débutera en 2019, est d'une durée de 3 ans. Après cette date, il faudra renégocier afin que se poursuive cette indexation pour les années de 2005 à 2017.

La date du versement de l'indexation conditionnelle (année de 2005 à 2017) se fera à la même date que l'indexation annuelle de la rente.

Il y aura 3 montants à considérer pour l'indexation :

- le montant défini comme normal pour les années avant 2005 qui est indexé à 100%;
- le montant conditionnel qui sera déterminé au prorata du nombre de personnes retraitées et le montant disponible (environ 7 millions);
- le montant pour 2018 qui sera établi à 75% de l'inflation.

Le RRUQ n'a pas d'exclusion de compagnie pour investir, cependant les firmes qui investissent pour le RRUQ sont avisées d'être sensibles aux critères ESG

(Environnement, Société, Gouvernance). Le musée des arts populaires de Trois-Rivières s'est retiré du RRUQ.

Les assemblées annuelles resteront en mai de chaque année même si la législation a été modifiée et qui les permettraient en septembre.

Le rendement de la caisse au 20 mai 2018 était d'environ 1%.

## **8. Divers**

Serge Tessier informe qu'il a reçu des informations, notamment de l'Autorité des marchés financiers. Au terme d'un bref échange, les membres conviennent que l'information reçue peut être acheminée aux présidents des associations après évaluation de leur intérêt pour ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 55.